

**Compte rendu des décisions prises lors de la
30^e réunion plénière du Conseil Municipal
du 02 octobre 2017**

Le Conseil Municipal :

1	Approuve à l'unanimité	<u>Approbation des procès-verbaux des 28^{ème} et 29^{ème} séances du Conseil Municipal</u> les procès-verbaux des 28 ^{ème} et 29 ^{ème} séances du Conseil Municipal
2	Décide à l'unanimité	<u>Modification du nombre d'Adjoints</u> De créer un dixième poste d'Adjoint au Maire
3	Décide	<u>Election d'un 10^{ème} Adjoint au Maire</u> Après avoir procédé à un premier tour de scrutin que M. Denis PEIFFER est élu à la fonction de 10 ^{ème} Adjoint au Maire par 30 voix pour et 2 bulletins blancs
4	Décide à l'unanimité	<u>Fixation des indemnités de fonction du maire</u> - de fixer les indemnités de fonction des Maire, Adjoints au Maire et Conseillers Municipaux délégués en pourcentage par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique - de verser ces indemnités selon le tableau nominatif ci-annexé, dans le respect de la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux en vertu des articles L.2123-20 et suivants du CGCT, montant majoré conformément aux articles L.2123-22 et R2123-23 du CGCT : <ul style="list-style-type: none"> • de 20 % au titre des communes chefs-lieux d'arrondissement, • de 15% au titre des communes chefs-lieux de canton, • au titre des communes qui, au cours de l'un au moins des trois exercices précédents, ont été attributaires de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale prévue aux articles L.2334-15 à L.2334-18-4 du CGCT. - que l'enveloppe indemnitaire fixée suivra les évolutions de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique - l'entrée en vigueur des dispositions ci-dessus énoncées est immédiate. - Les crédits budgétaires votés au Budget Primitif sont suffisants
5	Prend acte à l'unanimité	<u>Présentation au Conseil Municipal des rapports du Maire sur le prix et la qualité des services publics de distribution de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2016</u> De la présentation des rapports d'activités 2016 des services de l'Eau et de l'Assainissement

6	<p>Décide sous 2 abstentions (</p>	<p><u>FISAC – Attribution de subventions</u> (Mme Nicole MULLER BECKER ne prend pas part au vote)</p> <p>- dans le cadre de l'opération de rénovation de vitrines du programme FISAC, de verser aux commerçants concernés par cette opération les subventions suivantes, (sous réserve de la production des justificatifs demandés aux commerçants), - dans le cadre de ce même programme, une aide à la fidélisation du consommateur et aux manifestations commerciales organisées par l'Union des commerçants de Sarreguemines</p> <table border="1" data-bbox="432 450 1439 831"> <thead> <tr> <th></th> <th>Établissement</th> <th>Adresse</th> <th>Subv. Ville</th> <th>Sub</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Institut Cel'ia</td> <td>22, rue de l'Eglise</td> <td>3395 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Maison Romang</td> <td>6, rue Nationale</td> <td>1507 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Aux Sous Vêtements douillets</td> <td>Rue de l'Eglise</td> <td>864 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Cordonnerie Rapide</td> <td>19a rue Poincaré</td> <td>3425 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>L'Eclat</td> <td>4, rue Poincaré</td> <td>1019 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>HP Vêtements Icone</td> <td>12, place du Marché</td> <td>3509 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>Au Pavé</td> <td>8, rue de l'Eglise</td> <td>3825 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>TOTAL amélioration point de vente</td> <td></td> <td>17 544 €</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Union des Commerçants de Sarreguemines</td> <td></td> <td>4313 €</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2017 au compte 204 22 fonction 90.</p> <p>-de verser, pour cette opération, la part de l'Etat, attribuée à la Ville, au compte 7788 (chapitre 77, sous rubrique 90 0, service 11FI). Elle sera reversée en dépenses aux commerçants du compte 678 (chapitre 67, sous rubrique 90 0, service 11FI)</p>		Établissement	Adresse	Subv. Ville	Sub	1	Institut Cel'ia	22, rue de l'Eglise	3395 €		2	Maison Romang	6, rue Nationale	1507 €		3	Aux Sous Vêtements douillets	Rue de l'Eglise	864 €		4	Cordonnerie Rapide	19a rue Poincaré	3425 €		5	L'Eclat	4, rue Poincaré	1019 €		6	HP Vêtements Icone	12, place du Marché	3509 €		7	Au Pavé	8, rue de l'Eglise	3825 €			TOTAL amélioration point de vente		17 544 €	1		Union des Commerçants de Sarreguemines		4313 €	
	Établissement	Adresse	Subv. Ville	Sub																																																
1	Institut Cel'ia	22, rue de l'Eglise	3395 €																																																	
2	Maison Romang	6, rue Nationale	1507 €																																																	
3	Aux Sous Vêtements douillets	Rue de l'Eglise	864 €																																																	
4	Cordonnerie Rapide	19a rue Poincaré	3425 €																																																	
5	L'Eclat	4, rue Poincaré	1019 €																																																	
6	HP Vêtements Icone	12, place du Marché	3509 €																																																	
7	Au Pavé	8, rue de l'Eglise	3825 €																																																	
	TOTAL amélioration point de vente		17 544 €	1																																																
	Union des Commerçants de Sarreguemines		4313 €																																																	
7	<p>Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Décision modificative – Indemnités de sinistre</u></p> <p>d'inscrire, par voie de décision modificative, les sommes suivantes en dépenses et recettes :</p> <p>Dégâts des eaux – Eglise de Welferding – 01/07/2017 Inscription dépenses : 011/0251 – 615221 : 3552 € Inscription recettes : 7788 : 3 552 €</p>																																																		
8	<p>Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Décision modificative budgétaire</u></p> <p>d'autoriser les virements et les inscriptions de nouveaux crédits afin de procéder à des ajustements au budget principal (détail dans le procès-verbal)</p> <p>La section d'investissement s'équilibre à 0 € en dépenses et en recettes et la section de fonctionnement à 357 016 € en dépenses et en recettes.</p>																																																		
9	<p>Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Actualisation du tableau des effectifs</u></p> <p>- d'adapter le tableau des effectifs de la manière suivante :</p> <table border="1" data-bbox="427 1700 1433 1980"> <thead> <tr> <th>FILIERE</th> <th>SUPPRESSIONS</th> <th>CREATIONS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;">Avec effet au 1^{er} novembre 2017</td> </tr> <tr> <td>Administrative</td> <td></td> <td>- un poste d'attaché, non titulaire, 35/35ème</td> </tr> <tr> <td>Technique</td> <td>- 1 poste de technicien principal 2° cl</td> <td>- 1 poste de technicien principal 1° cl</td> </tr> </tbody> </table>	FILIERE	SUPPRESSIONS	CREATIONS	Avec effet au 1^{er} novembre 2017			Administrative		- un poste d'attaché, non titulaire, 35/35ème	Technique	- 1 poste de technicien principal 2° cl	- 1 poste de technicien principal 1° cl																																						
FILIERE	SUPPRESSIONS	CREATIONS																																																		
Avec effet au 1^{er} novembre 2017																																																				
Administrative		- un poste d'attaché, non titulaire, 35/35ème																																																		
Technique	- 1 poste de technicien principal 2° cl	- 1 poste de technicien principal 1° cl																																																		

10	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire</u></p> <p>- d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire suivant :</p> <table border="1" data-bbox="437 241 1406 658"> <thead> <tr> <th colspan="6">Emplois ouverts aux commissions de sélections professionnelles</th> </tr> <tr> <th rowspan="2">Cadre d'emplois</th> <th rowspan="2">Nombre d'agents éligibles</th> <th colspan="3">Besoins de la collectivité (nombre de postes ouverts)</th> <th rowspan="2">Total de postes ouverts</th> </tr> <tr> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018 (jusqu'au 12/03)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Assistant d'enseignement artistique (cat. B)</td> <td align="center">2</td> <td align="center">0</td> <td align="center">0</td> <td align="center">2</td> <td align="center">2</td> </tr> </tbody> </table> <p>- de charger le Maire de confier la mise en œuvre des présentes dispositions au Centre de Gestion de la Moselle</p> <p>- d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre</p>	Emplois ouverts aux commissions de sélections professionnelles						Cadre d'emplois	Nombre d'agents éligibles	Besoins de la collectivité (nombre de postes ouverts)			Total de postes ouverts	2016	2017	2018 (jusqu'au 12/03)	Assistant d'enseignement artistique (cat. B)	2	0	0	2	2
Emplois ouverts aux commissions de sélections professionnelles																							
Cadre d'emplois	Nombre d'agents éligibles	Besoins de la collectivité (nombre de postes ouverts)			Total de postes ouverts																		
		2016	2017	2018 (jusqu'au 12/03)																			
Assistant d'enseignement artistique (cat. B)	2	0	0	2	2																		
11	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Règlement d'utilisation du Casino des Faïenceries</u></p> <p>- d'approuver le règlement d'utilisation du Casino des Faïenceries et de ses annexes.</p> <p>- d'autoriser M. le Maire à formaliser et signer les contrats de location afférents.</p> <p>- d'appliquer pour cela les tarifs de location révisés annuellement par le Conseil Municipal.</p>																					
12	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Règlement d'utilisation de la scène de l'Hôtel de Ville de Sarreguemines</u></p> <p>- d'approuver le règlement d'utilisation de la Scène de l'Hôtel de Ville et de ses annexes,</p> <p>- d'autoriser Monsieur le Maire à formaliser et signer les contrats de location afférents,</p> <p>- d'appliquer pour cela les tarifs de location révisés annuellement par le Conseil Municipal.</p>																					
13	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Règlement du Marché de Noël de la Ville de Sarreguemines – Modification d'article</u></p> <p>de modifier comme suit l'article 5 du règlement mis en place pour le Marché de Noël de la Ville de Sarreguemines relatif aux horaires d'ouverture</p> <p><u>Article 5 :</u> L'ouverture des chalets est autorisée tous les jours dans les créneaux horaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ lundi, mardi, mercredi, jeudi : 11h00 à 19h00 ✓ vendredi, samedi et dimanche : 11h00 à 20h00 <p>En cas de contrainte particulière, ces horaires d'ouverture pourront être modifiés par arrêté municipal</p>																					
14	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Modification du périmètre bi-hebdomadaire à l'occasion du Marché de Noël 2017</u></p> <p>Du mardi 14 novembre 2017 au vendredi 29 décembre 2017 inclus, certains commerçants du marché bi-hebdomadaire seront déplacés pour faire place à l'implantation des chalets du Marché de Noël qui se tiendra rue Sainte Croix, Place de la République, rue de Verdun (tronçon compris entre la rue Utschneider et la</p>																					

		<p>rue de l'Eglise), rue de l'Eglise (tronçon compris entre la rue de Verdun et la rue St Nicolas), passage du Marché, place du Marché.</p> <p>Durant cette période, les commerçants non sédentaires du marché bi-hebdomadaire habituellement installés dans le secteur ci-dessus, seront transférés dans la rue de Verdun et, si besoin, dans la rue d'Or et la rue de la Paix.</p>
15	Décide à l'unanimité	<p><u>Numérisation en 3 D du Jardin d'Hiver du Musée de la Faïence</u></p> <p>d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat de collaboration qui définit les modalités d'intervention de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg dans le cadre d'un projet de numérisation en 3D du Jardin d'hiver. Les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet de numérisation ont été votés en 2017 (Fonction 3220 / Nature 611 « contrats de prestations de services »).</p>
16	Décide à l'unanimité	<p><u>Conservatoire : classe à horaires aménagées avec le Collège de Diemeringen</u></p> <p>d'approuver la mise en place au Conservatoire de Musique, Danse et Art Dramatique de Sarreguemines, d'une Classe à Horaires Aménagées avec le collège de l'Eichel de Diemeringen. et à 'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir</p>
17	Décide à l'unanimité	<p><u>Aménagement d'un terrain synthétique au stade du Hagwald – Ajustement du plan de financement</u></p> <p>- d'autoriser M. le Maire à solliciter le soutien financier de la Fédération Française de Football au titre du dispositif d'aide à la création et la modernisation des installations sportives à hauteur de 20.000 €</p> <p>- d'autoriser M. le Maire à signer les documents y afférents</p>
18	2 oppositions	<p><u>Parking rue des Vosges – Extension du stationnement payant</u></p> <p>- d'étendre le stationnement payant au nouveau parking situé entre la rue des Vosges, la rue des Généraux Crémer et la voie de chemin de fer SNCF.</p> <p>Ce parking sera soumis aux règles tarifaires (taxe de stationnement) déjà instituées pour l'ensemble des sites payants et figurant en annexe 2 à la présente délibération, ainsi qu'aux conditions d'utilisation prévues par les arrêtés municipaux des 29.10.1991 et 30.06.1998.</p> <p>Les voies et places où est institué le stationnement payant figurent à l'annexe 1 à la présente délibération.</p>
19	Décide à l'unanimité	<p><u>Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage</u></p> <p>de donner un avis défavorable au projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Moselle 2017-2023, au motif qu'il prévoit :</p> <p>l'« obligation de revoir les modalités de fonctionnement » de l'aire de grand passage de Sarreguemines, laquelle est présentée comme « non opérationnelle »,</p> <p>- une « harmonisation des modes de fonctionnement (des aires d'accueil mosellanes), notamment les durées de stationnement, les tarifs et la gestion des périodes de fermeture »,</p> <p>ces demandes et orientations ne pouvant être favorablement accueillies puisque d'une part, l'aire de grand passage répond entièrement aux normes d'aménagement et aux règles d'accueil requises et d'autre part, la définition des règlements intérieurs et des politiques tarifaires des services publics locaux relève du principe de libre administration des collectivités et fait partie intégrante du mode de gestion et de l'équilibre financier du projet, approuvés par l'assemblée délibérante.</p>

20		<p><u>Délégation de service public pour la chambre funéraire des Bosquets (Mme Vilhem-Massing ne prend pas part au vote)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de déléguer à l'entreprise Pompes Funèbres BACKES, l'exploitation de la chambre funéraire pour une durée de cinq ans à compter de la notification. - autorise Monsieur le Maire ou son Adjointe Déléguée à signer la convention (ci annexée) et à intervenir entre la Ville et cette société.
21	<p>Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Convention d'occupation pour l'installation d'équipements radiotéléphoniques avec l'opérateur FREE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser M. le Maire à signer la convention tripartite à intervenir.
22	<p>Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Convention avec le Département relative aux travaux d'aménagement du carrefour « Général de Gaulle/Rue de la Paix</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - D'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir entre le Département de la Moselle et la Ville de Sarreguemines.
23	<p>Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Acquisition de plusieurs terrains situés au quartier de Foldersviller auprès de Mme WANNER Marcelline</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'acquérir auprès de Madame WANNER Marcelline, résidant 24 rue Sainte Barbe 57200 SARREGUEMINES les parcelles suivantes cadastrées section 77, n° 0106 (Lieu-dit « Berg »), 0253, 0264 et 0267 (Lieu-dit « Hasenacker ») et Section 80, n° 0107 (Lieu-dit « Macherwiese »), soit une surface totale de 86,31 ares, au prix total de 8 631 €. - les crédits nécessaires à cette acquisition correspondant au prix de vente ainsi qu'aux frais d'acte et de notaire, sont prévus au budget général 2017 en section d'investissement : Chapitre 21 Sous rubrique 8240 Nature 2118 Service 23FO - de faire établir l'acte de vente par devant un notaire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte définitif ainsi que tout document qui s'y réfère.
24	<p>Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Abords du lotissement du Golf – Cession de plusieurs délaissés communaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de céder les parcelles, cadastrées Section 45, N° 477 (7,71 ares) et 483/15 (0,42 ares) d'une contenance totale de 8,13 ares, au prix total de 16 260 € à M. Frédéric KHERROUCHE, demeurant 16 rue du Green – 57200 SARREGUEMINES, - de céder les parcelles, cadastrées Section 45, N° 478 (2,42 ares) et 479 (2,72 ares) d'une contenance totale de 5,14 ares, au prix total de 10 280 € à M. Ivo ROCHELT, demeurant 03 chemin de l'Albatros – 57200 SARREGUEMINES, - de laisser l'ensemble des frais qui résultera de cette procédure à la charge des acquéreurs, - d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de vente définitifs et tout document qui s'y réfère, - d'effectuer toutes les écritures d'ordre nécessaires de sortie du patrimoine.
25	<p>Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Mainlevée d'un droit à la résolution portant sur un ensemble immobilier cadastré section 01 n° 113 sis 7, rue des Vosges à Sarreguemines</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de faire mainlevée et consentir à la radiation entière et définitive de ce droit à la résolution inscrit au profit de la Ville sur la parcelle cadastrée Section 01, N° 113, sis 7 rue des Vosges à Sarreguemines, - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir et tout document qui s'y réfère.

26	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Projet d'extension de la zone industrielle de Sarreguemines – Distraction du régime forestier – Forêt communale du Grosswald</u></p> <p>- de solliciter la distraction du régime forestier les parcelles suivantes, à détacher de la Forêt communale du Grosswald,</p> <table border="1" data-bbox="531 297 1441 488"> <thead> <tr> <th>Section</th> <th>N° de parcelle</th> <th>Surface</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>65</td> <td>47</td> <td>901,81 ares</td> </tr> <tr> <td>65</td> <td>49</td> <td>283,93 ares</td> </tr> <tr> <td>14</td> <td>302</td> <td>492,20 ares</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">Total =</td> <td>1 77,94 ares</td> </tr> </tbody> </table> <p>- de proposer de soumettre au régime forestier la parcelle suivante :</p> <table border="1" data-bbox="531 584 1441 645"> <thead> <tr> <th>Section</th> <th>N° de parcelle</th> <th>Surface</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>69</td> <td>124</td> <td>1 065,79 ares</td> </tr> </tbody> </table> <p>- de solliciter auprès des services de l'ONF et de M. le Préfet l'arrêté de déclassement (distraction) et de classement (soumission) correspondant et d'autoriser M. le Maire à signer tout document s'y référant,</p> <p>- de prendre acte que le Conseil Municipal devra approuver ultérieurement la cession de la surface distraite, les modalités financières de cette cession à intervenir n'étant pas encore connues.</p>	Section	N° de parcelle	Surface	65	47	901,81 ares	65	49	283,93 ares	14	302	492,20 ares	Total =		1 77,94 ares	Section	N° de parcelle	Surface	69	124	1 065,79 ares
Section	N° de parcelle	Surface																					
65	47	901,81 ares																					
65	49	283,93 ares																					
14	302	492,20 ares																					
Total =		1 77,94 ares																					
Section	N° de parcelle	Surface																					
69	124	1 065,79 ares																					
27	<p align="center">Prend acte</p>	<p><u>Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) -Communication(s)</u></p> <p>A – des renonciations à l'exercice du droit de préemption B – des demandes de subventions pour l'acquisition et la restauration de faïence</p>																					
28		<p>Divers <i>Néant</i></p>																					

Le procès-verbal intégral de cette séance pourra être consulté à la Direction Générale des Services

Céleste LETT
Maire
1^{er} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération
Sarreguemines Confluences
Député Honoraire